

Formation de Référent en Prévention des risques de l'activité physique et Ergonomie (1)



Objectifs pédagogiques de la formation et compétences à acquérir :

Transférer à l'entreprise, à travers de cette formation, des compétences techniques d'ergonomie appliquée et la maîtrise des principales normes ergonomiques dans le domaine de l'activité physique professionnelle.

Acteur PRAP : Le référent sera formé à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, la Certification sera préparée dans le premier module de deux jours.

[Voir Programme Acteur PRAP](#)

Les compétences du référent :

- Être capable en tant qu'acteur de prévention de situer les besoins de l'entreprise en prévention des risques liés à l'activité physique
- Être capable d'analyser les risques liés à l'activité physique des situations de travail spécifiques à son entreprise
- Être capable de proposer des pistes d'amélioration des situations de travail dans les domaines techniques, organisationnels et humains
- Être capable de se mobiliser au sein d'une équipe de référents pour la promotion de la prévention des risques liés à l'activité physique de l'entreprise
- Être capable de construire au sein d'une équipe interdisciplinaire un plan d'action pour la maîtrise des risques liés à l'activité physique

Durée de la formation : 2 x 2 jours + 1 jour

Effectif maximum : 10 participants

Tarifs et intervenants : nous consulter

Public concerné et prérequis :

- Encadrants, bureaux d'études, HSE, RH, production, qualité, membres du CHSCT...
- Aucun prérequis exigé

Formation de Référent en Prévention des risques de l'activité physique et Ergonomie (2)



Contenu et déroulement de la formation :

La formation se déroule sur cinq jours organisés comme suit :

- Deux modules de deux jours consécutifs (inter-entreprises)
 - 1^{er} module : **Certification Acteur PRAP - Voir programme Acteur PRAP**
- Possibilité de dispenser la formation sur le site du mandataire pour les groupes
- Un module d'une journée sur le site de travail

Le programme détaillé sera adapté à votre entreprise et/ou votre activité : (si choix de formation intra-entreprise)

- Les étapes de la démarche ergonomique d'évaluation des risques
- Les méthodes d'observation de l'activité et les outils adaptés (de l'ITMaMi à l'Ergocheck)
- Application des normes applicables à la charge physique de travail (manutentions manuelles, répétitivité, anthropométrie des postes de travail)
- Notions pratiques d'anatomie et de physiologie, mécanismes d'apparition des TMS
- Les positions, postures et notion des zones de confort des membres et du dos

Evaluation et sanction de stage :

En fin de 1^{er} module de formation, évaluation suivant le référentiel INRS pour remise d'une **attestation de compétences** et **certification**

INRS « Acteur PRAP » si le stagiaire réussit son évaluation.

Pour le 2^{ème} module une évaluation continue sera réalisée avec l'application pratique des normes, la préparation de supports, etc. en fonction du programme construit suivant les besoins de l'entreprise.

Méthode pédagogique déployée :

Afin d'atteindre l'objectif d'autonomie des participants dans l'analyse des situations de travail, la stratégie de la formation s'appuie sur :

- Une alternance dynamique entre les apports théoriques
- La réalisation d'exercices d'application pratique sur le terrain
- Les échanges de pratiques
- Suivi personnalisé des travaux intersession